

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI (LOTS 4 924 998 ET 4 924 999) – RANG SAINTE-JULIE

Aux personnes et aux organismes intéressés par le premier projet de résolution en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2026, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le premier projet de résolution numéro 312-06-2026 autorisant la réalisation d'un projet intégré à vocation d'habitation collective destinée à des personnes en difficultés, dans la zone RL-1 et RL-2.

Cette résolution a été adoptée à la suite d'une demande en vertu du règlement numéro 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après PPCMOI).

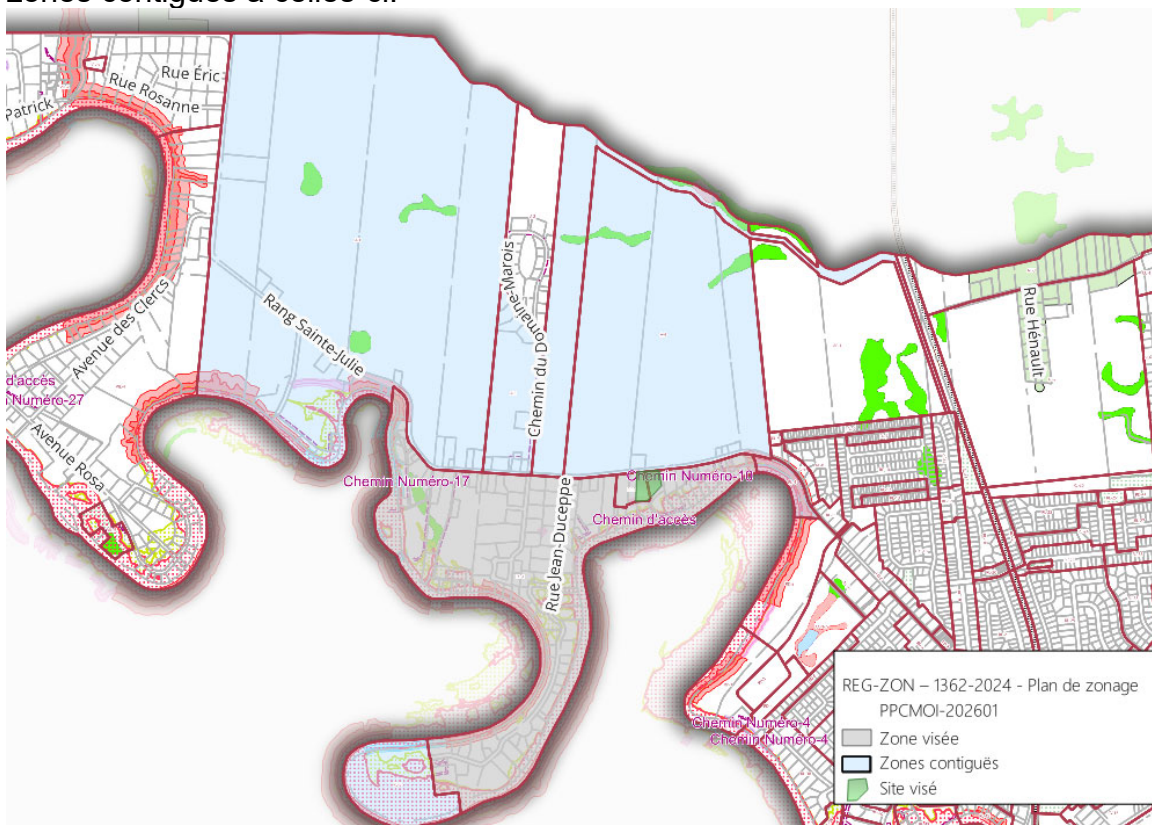
Objet du PPCMOI – Lots 4 924 998 et 4 924 999

Le projet a pour objet de permettre la réalisation d'un projet intégré à vocation d'habitation collective destinée à des personnes en difficultés sur les lots 4 924 998 et 4 924 999, sur le rang Sainte-Julie, au sein des zones RL-1 et RL-2.

Cette résolution de PPCMOI déroge au règlement de zonage 1362-2024 concernant l'autorisation d'habitation collective destinée à des personnes en difficulté dans la zone RL-1 et la réalisation de projet intégré au sein des zones RL-1 et RL-2.

Zones concernées

Ce premier projet de résolution concerne les zones RL-1 et RL-2 ainsi que les zones contiguës à celles-ci.



Assemblée publique de consultation

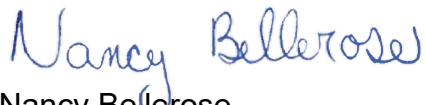
Une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 juillet 2026, à 18 h 45**, à la salle des délibérations du conseil municipal située au 225, boulevard Antonio-Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil y expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Consultation du projet de résolution

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.notredamedesprairies.com et à l'hôtel de ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 2 juillet 2026.



Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière